

## SITUATION GÉOGRAPHIQUE ET ADMINISTRATIVE

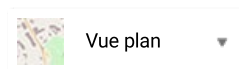


La commune de Petit Mars se trouve en région Pays de la Loire dans le département de la Loire Atlantique.

Située dans la vallée de l'Erdre à 20 km au nord de la métropole nantaise et à 40 km de Châteaubriant, elle est traversée du nord au sud par la RD 178.

La commune fait partie :

- de la Communauté de Communes Erdre et Gesvres, comprenant les communes de Casson, Fay de Bretagne, Grandchamp-des-Fontaines, Héric, Nort-sur-Erdre, Notre-Dame-des-Landes, Petit-Mars, Saint-Mars-du-Désert, Sucé-sur-Erdre, Les Touches, Treillières et Vigneux-de-Bretagne. Le président de la Communauté de Communes Erdre et Gesvres est Yvon Lerat (conseiller municipal de Treillières).
- du canton de Nort sur Erdre avec les communes de Nort sur Erdre, Casson, Joué sur Erdre, Héric, Le Cellier, Les Touches, Ligné, Mouzeil, Notre Dame des Landes, Riaillé, Saint Mars du Désert, Teillé et trans sur Erdre. Les deux conseillers départementaux sont Jean Luc Besnier (Maire de Petit Mars) et Anne Marie Cordier (Adjointe au maire de Ligné).
- de la 5<sup>è</sup> circonscription de Loire-Atlantique





**Mairie de Petit-Mars**

22, boulevard Saint Laurent  
44390 Petit Mars

☎ 02 40 72 77 16

 **CONTACTEZ-NOUS**

**Horaires :**

**Lundi – Mercredi – Jeudi**

9h à 12h / 14h à 17h

**Mardi – Vendredi – Samedi**

9h à 12h